

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY**

**COMPTE-RENDU
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 28 FEVRIER 2019**

Présents	Absents
AUVRET Stéphane, BILLON Henri, BODILIS André, CANN Joël, CORNEC Nathalie, DONVAL Jean-Michel, DONVAL Serge, FOUILLARD Marie-Claire, GUEGUEN Marie-Laure, KERMARREC Bernard, LOIRE Carole, PHILIPPE Georges, PITON Jean Jacques, PITON Paul, SOUDON Chantal, TANDEO Gilles et VAILLANT Mickaël.	LE GARREC NEGER Emmanuelle (pouvoir à PITON Jean Jacques) et LE STANC Jean-Luc (pouvoir à PHILIPPE Georges), PIZZETTA Jean-François et POULIQUEN Gérard.

ORDRE DU JOUR

Délibération : del2019316

Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) - Subvention pour l'année 2019.

Le président rappelle la création depuis le 1^{er} avril 2008 du Relais d'Accueil de Parents et d'Assistantes Maternelles (RPAM) intercommunal. La gestion est assurée par l'Association Don Bosco.

Le comité syndical décide d'allouer à l'Association Don Bosco, pour l'année 2019, une aide financière d'un montant maximum de 4 000,00 euros.

Délibération : del2019317

RIFSEEP – Complément indemnitaire annuel (CIA)

Le Président rappelle aux membres du comité syndical, la délibération del2019215 du 31 janvier 2019 fixant les modalités du RIFSEEP.

Le régime indemnitaire des agents prévoit

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise versée mensuellement (IFSEEP),
- Une indemnité liée à l'engagement professionnel, le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé annuellement au mois de mars (année n+1). Le montant est limité au plafond individuel annuel maximum retenu par l'organe délibérant.

Au vu des entretiens professionnels des agents, le comité syndical fixe l'enveloppe annuelle du CIA à un montant de 2 314,29 euros.

Délibération : del2019318

Tarifs des prestations du service technique pour la CCPLD et les communes extérieures – année 2019

Le Président signale que suite au transfert des compétences et au schéma de mutualisation, la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas et les communes extérieures au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP) peuvent être emmenées à solliciter l'intervention du service technique.

Le comité syndical valide les tarifs horaires suivants

Prestation	Montant TTC
Tracteur/remorque - Tracteur/chargeur Barre de coupe - Roto-trancheuse - Tondeuse	48,65 €
Tractopelle - Elagueuse	69,67 €
Main d'œuvre	41,45 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2018

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le compte administratif du budget général laisse apparaître un solde excédentaire comme suit :

Section de fonctionnement	93 008,92 euros
Section d'investissement	53 379,65 euros

Le comité syndical valide l'affectation de ces résultats sur le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement	Compte 002	89 121,97 euros
Section d'investissement	Compte 1068	3 886,95 euros
	Compte 001	53 379,65 euros

Budget primitif de l'année 2019

Le Président fait état des dépenses d'investissement retenues lors des réunions préparatoires et signale que la proposition du budget a été validée par le Bureau le 26 février 2019.

Article	Désignation	Montant
2031	Etudes - rénovation salle de sport	5 000,00
2051	Site internet	1 000,00
	JVS BOX Logiciel	1 600,00
2135	Aménagement salle de sport	300 000,00
2158	Rototrancheuse	7 000,00
	Brosses de desherbage (2)	1 000,00
	Broyeur frontal	5 000,00
2183	Ordinateur fixe + disque dur	1 800,00
	Ordinateur portable	1 200,00
2184	Meubles (Maison des enfants + accueil Le Tréhou)	1 750,00
	Mobilier Maison du Plateau	2 000,00
2188	Tapis (sport)	1 500,00
Montant total des investissements		328 850,00

Les sommes indiquées sont des estimations basées sur des devis.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 966 550,00 euros.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 370 000,00 euros avec un excédent d'investissement reporté de 53 379,65 euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

Transmission en Préfecture : le 1^{er} mars 2019

Affichage le : 1^{er} mars 2019

Le Président,
Jean-Jacques PITON